



Est ce que je peux me retourner contre le vendeur

Par **Alouette7**, le **17/04/2021** à **14:29**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule d'occasion à un particulier. Son annonce précisait "kit embrayage changé il y a 6 mois".

Le jour de l'essai, le 09/04/2020 (sur du plat) OK. Je reviens chercher le véhicule le 12/04/2020, on fait les papiers et, sur la route du retour, problème avec l'embrayage, surtout en montée. Il pense que je l'ai cassé. J'ai fait 15 km et fait essayer par un garagiste qui m'a confirmé le patinage + 1 fuite.

La voiture a 262.835 km mais il m'a assuré avoir changé l'embrayage il y a six mois (à ce moment là, le véhicule avait 260.485 km) paroles + annonce sur le bon coin.

Dois-je aller à l'expertise pour vice caché ?

Merci.

Par **Prana67**, le **17/04/2021** à **16:03**

Bonjour,

Avez vous vu la facture de cet embrayage ?

Techniquement ce n'est pas un vice caché vu que vous avez facilement pu constater le problème par vous même. C'est plutôt une tromperie si l'annonce précisait embrayage changé.

Par **Alouette7**, le **17/04/2021** à **16:29**

J'ai un message de sa part me disant qu'il a perdu sa facture.

Quel recours ai je ?

Par **Louxor_91**, le **17/04/2021** à **18:37**

Bonjour,

Yukiko, il serait peut être bon de préciser que ces exigences légitimes doivent se faire après expertise du véhicule...? donc ne pas s'en servir, ne pas le réparer et avancer les frais... et se montrer patient ? Il ne suffira pas d'envoyer un courrier au vendeur.

Par **Alouette7**, le **17/04/2021** à **19:21**

Merci pour vos réponses, effectivement je ne touche plus le véhicule et je compte faire faire une expertise amiable et contradictoire le plus "tôt" possible, pas de protection juridique malheureusement, ça va piquer.

Merci encore pour votre disponibilité.

Par **Prana67**, le **18/04/2021** à **12:17**

Vérifier que ça vaut la peine de dépenser de l'argent et de l'énergie pour une voiture avec un fort kilométrage.

Si vous avez une assistance juridique elle devrait tout prendre en charge, sinon vous devez avancer le cout de l'expertise sans garantie du résultat.

Encore une fois, ce genre de problème n'est à priori pas un vice caché vu que c'est très facile à détecter sans rien démonter. Il faut aller sur le dol/tromperie de la part du vendeur.

Par **Alouette7**, le **18/04/2021** à **12:54**

Je n'ai pas testé la voiture en côte le jour de l'essai effectivement.

Même méthode pour la vidange, il dit l'avoir faite sur l'annonce mais la jauge huile moteur est recouverte d'huile et je n'ai roulé que 15 km. c'est un moteur à chaîne

Je n'ai pas regardé si il y avait des fuites, j'ai fait confiance à son discours il a l'air de s'y connaître et à son annonce.

La personne en question travail dans le domaine de l'automobile (carrossier) il a changé de place le véhicule entre l'essai parking d'un garage qu'il connaît et le jour de la vente garé devant chez lui.

L'expert prends 500 euros. Un embrayage 700 voir 1.000 euros.

Je peux bénéficier de l'aide juridictionnelle si je dois aller plus loin ce que je n'espère pas.

Je n'ai jamais cassé un embrayage sur 15 km ni même sur mes précédentes voitures.

Dois je attendre l'avis de l'expert automobile ou puis déjà je me rapprocher d'un avocat ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **18/04/2021** à **13:55**

Bonjour,

Dans un premier temps, vous adressez une LR/AR à votre vendeur pour lui réclamer la facture du garagiste ayant procédé au changement de cet embrayage, à défaut les coordonnées du garage et la date exacte des travaux (le garagiste pourra alors établir un duplicata de facture. vous l'informez que vous lui donnez un délai (8 ou 15 jours) pour vous fournir ce document et que, passé ce délai, vous ferez expertiser votre voiture par un expert judiciaire et qu'il sera convoqué à cette expertise. A moins qu'il ne préfère récupérer la voiture et vous rembourser votre achat ainsi que vos frais annexes.

Rien qu'un courrier de ce type fait réfléchir les vendeurs peu scrupuleux et permet de régler rapidement, et à l'amiable, un tel différent.

De votre côté, mais ce ne sera pas à lui dire bien entendu, acheter un véhicule qui a déjà 260.835 km au compteur, c'est aller devant des problèmes parce que ces voitures sont sujettes à panne sans prévenir. Là, c'est l'embrayage qui flanche, demain ce sera une autre pièce, dans 1 mois encore une autre panne, etc., etc.

Par **Alouette7**, le **18/04/2021** à **14:04**

Il a fait lui même la vidange et l'embrayage, et a perdu la /les factures de l'achat des pièces .
Annonce +SMS.

Il me dit de faire comme je veux après le recommandé déjà envoyé.

L'embrayage aurait a peine 3000km et la vidange moins de 6 mois.

Je ne suis pas mécano, tout le monde est d'accord pour me dire qu'il y a un problème vu qu'il dit avoir fait les travaux.

Par **Tisuisse**, le **18/04/2021** à **15:23**

C'est au vendeur de prouver que son annonce ne comportait pas d'élément alléchant et que ces éléments sont réels. A l'heure actuelle, il ne peut rien prouver, cela ressemblerait donc bien à un dol, qui est un délit passible du Tribunal Judiciaire (ex Correctionnel).

Passez par l'expert judiciaire qui, lui, vérifiera si cet embrayage a bien été changé ou non.

Par **Alouette7**, le **18/04/2021** à **17:58**

Avant l'expertise judiciaire, je dois en payer une pour apporter des documents valables avec

l'annonce et les messages du vendeur ?
Ou faire autrement ?